



## **COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 JUILLET 2017**

### **CESSION DE LA PARCELLE ZA 595p A L'ENTREPRISE BYD**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide de céder la parcelle ZA 595p à l'entreprise BYD au prix de 2 € le m<sup>2</sup>.

### **TRANSFERT DE LA COMPETENCE « MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE ET ENERGIES RENOUVELABLES »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- de transférer au Syndicat d'Énergie de l'Oise la compétence **Maîtrise de la Demande en Énergie et Énergies Renouvelables (MDE/EnR)**
- d'autoriser les services du Syndicat d'Énergie de l'Oise à collecter, traiter, contrôler, analyser les données énergétiques du patrimoine communal.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

### **RENOUVELLEMENT D'UN CAE**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant visant à prolonger le contrat CAE pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> août 2017.

### **REGLEMENTS INTERIEURS DU PERISCOLAIRE ET DE L'ALSH**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modifications apportées aux règlements intérieurs du périscolaire et de l'ALSH, suite à la suppression des Temps d'Activités Périscolaires.

### **DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1.

### **COMPTE RENDU DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire énumère les décisions prises.

*Affiché le 18/07/2017*